

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

REDEVANCE SPÉCIALE D'ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE TERRAINS ET LES TERRAINS D'AGRÉMENT

Formulaire de déclaration pour l'année 2026

Cette annexe doit obligatoirement être dûment complétée, datée, signée et renvoyée à la Direction Prévention et Gestion des Déchets avant le 30 septembre 2026, même si vous n'avez aucune installation à déclarer.
En cas de non réception de cette annexe, les contrôles terrains feront foi et aucune réclamation ne sera acceptée.

CETTE DÉCLARATION NE VOUS DISPENSE PAS DE RESPECTER LE CODE DE L'URBANISME.

COORDONNÉES GÉNÉRALES :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse postale pour la facturation :.....

Code Postal : Commune : Téléphone :

Mail :

Propriétaire du terrain Locataire du terrain → Nom du propriétaire :

INFORMATIONS SUR LE TERRAIN CONCERNÉ:

Commune du terrain :

Terrain cadastré → SECTION : NUMÉRO :

DÉCLARATION DES INSTALLATIONS 2026 :

Je déclare les installations (occupées ou non), sur la parcelle, sur la période du 15 juin au 15 septembre 2026 :

INSTALLATIONS FIXES (redevance due pour les 3 mois)

Type d'installation	Nombre
Mobile home	
Cabanon habitable (hors sanitaire)	

INSTALLATIONS MOBILES (Caravane, tente, camping car...)

Type et nombre d'installation mobile	Date de mise en place sur le terrain	Date d'enlèvement

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes.

Fait à :

Le :

SIGNATURE :

Pornic agglo Pays de Retz est Responsable de traitement et traite les données collectées dans le cadre de la perception de la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères pour les occupations temporaires de terrains. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante : environnement@pornicagglo.fr ou un courrier à l'adresse postale Pornic agglo Pays de Retz – 2 rue du Docteur Ange Guépin – 44215 PORNIC Cedex.

ANNEXE À RETOURNER OBLIGATOIREMENT :

- Par courrier : Pornic agglo Pays de Retz – 2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 PORNIC Cedex
- Par mail : environnement@pornicagglo.fr
- Par accueil physique : 2 rue du Traité d'Amsterdam – 44210 PORNIC
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

POUR TOUTES QUESTIONS : Direction Prévention et Gestion des Déchets : 02 51 74 28 10